



## Comité Technique Local du 06/02/17 :

### **Bilan SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale) :**

Le Directeur se félicite du déroulement du transfert de charges entre les trésoreries. La CGT a émis un avis plus mitigé sur la concertation et le niveau d'information à destination des agents.

La CGT a alerté la Direction sur le fait que les difficultés étaient à venir ; en effet les charges transférées ont été mal évaluées : le recouvrement, le niveau de dématérialisation, le périmètre du CHD et le nombre de budgets n'ont pas été pris en compte. La Direction a reconnu les limites de son estimation.

La CGT a également demandé à ce que le transfert éventuel de la comptabilité des communes ne soit pas effectué en 2018 pour permettre aux trésoreries « cibles » d'absorber les changements.

### **Réaménagement de la Direction (rue Sainte Marguerite) :**

La CGT a voté contre ; en effet le projet de la Direction est réalisé dans le seul but de centraliser un certain nombre de services sur un seul site. Or, il nous paraît primordial de prendre en compte en premier lieu l'organisation et les conditions de travail des équipes, avant le seul intérêt financier.

La Division Logistique nous a confirmé être à disposition de tout agent ayant une demande ou un besoin concernant ces déménagements.

Les représentants CGT se tiennent à votre disposition pour appuyer vos demandes.

### **L'accueil téléphonique des SPF (Service de Publicité Foncière) :**

Afin de pallier l'allongement des délais de traitement des actes, la Direction a décidé de supprimer l'accueil téléphonique des SPF l'après midi.

La CGT considère que cette solution n'est qu'une mesurette car elle ne résout pas les problèmes de fond, qui sont le sous effectif et la disparition des compétences liée aux départs en retraite.

### **La notation :**

A l'aube de la campagne de notation, la CGT constate que l'ensemble des nouvelles modalités d'évaluation des cadres B n'est pas encore connu et maîtrisé.

Vu l'importance des commentaires dans la notation pour un éventuel avancement, n'hésitez pas à nous contacter dès la communication du compte rendu de votre entretien professionnel.

### **L'accueil personnalisé sur rendez-vous :**

Le nouveau dispositif d'accueil sur rendez-vous sollicite de nombreuses interrogations et inquiétudes légitimes des agents. La Direction n'est pas en mesure d'apporter des réponses claires. Elle présente cela comme un test alors que nous constatons que la mise en place est déjà effective sans aucune information officielle. Le Directeur s'est engagé à présenter ce point au CTL du 21 mars 2017 pour une mise en place prévue dans tous les services (sauf Reims) avant la campagne IR.

La CGT vous invite à nous faire remonter toutes vos questions.